

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. BIAD Brahim, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à M. NARAIN Gino), Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

### 3. Subvention exceptionnelle dans le cadre de l'évènement Corsica Raid Femina à l'association Les Cailloux.

Du 24 au 28 juin 2025 aura lieu le Corsica Raid Femina, un raid 100 % féminin par équipe de 2 en Corse avec 4 jours de courses et différentes épreuves (kayak de mer, trail, canyoning, nage en mer...).

L'association Les Cailloux composée d'amies dont une habitante de Boisseuil se lance dans l'aventure afin de soutenir 2 associations et a sollicité la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

Dans le cadre de cet évènement une partie des frais d'inscription sera reversée automatiquement à l'association « La Marie Do » créée en 2007 et qui a pour but de lutter contre le cancer et d'apporter un soutien moral et financier aux malades et à leurs familles.

Par ailleurs, tous les dons récoltés en plus des frais liés à la participation à cet évènement seront reversés à l'association Trait d'Union composée de parents qui ont un enfant atteint d'un cancer ou ayant un enfant malade qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie de l'enfant à l'hôpital.

La commune de Boisseuil pourrait participer à hauteur de 300 € sous réserve de la validation de l'inscription de l'association et serait considérée comme un partenaire financier en soutien à l'association Les Cailloux.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à verser une subvention de 300 € à l'association Les Cailloux,**
- **d'autoriser le Maire à signer le bulletin de parrainage ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

<b>VOTE 21</b>	<b>POUR 21</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

